



Ecole de plongée du pays de
Quimper inscrit à la F.F.E.S.S.M.
sous le n° 03.29.0181
Agrément Ministère des Sports
n°29.S.1019.
Association loi 1901

Inscription saison 2016 – 2017

Kemperle Activités Subaquatiques

4, avenue Pasteur – 29300 QUIMPERLÉ

☎ - 07 62 32 64 45

🌐 - <http://kas.over-blog.com>

Photo
à coller

N° de licence :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : Email :

Date de Naissance : Profession :

Section Apnée / Section Scaphandre / Section Hockey

Cocher la(les) section(s) que vous avez choisie(s)

Précisez vos diplômes acquis	
Niveau de plongée	
Niveau de formateur	
Niveau d'apnée	
Formations sécurité	
Formations complémentaires	
Permis bateau	

Pièces à fournir avec votre dossier

- Autorisation Parentale pour les mineurs
- Certificat médical ⁽¹⁾
- 1 photo d'identité (collée sur fiche d'inscription)
- Règlement ⁽⁸⁾ (chèque, espèces, chèques vacances)

Êtes-vous allergique à l'aspirine ? Oui / Non

Autres allergies ? :

Personne à prévenir en cas de nécessité. (Nom – Adresse - Téléphone)
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Tarifs

Souhaitez-vous un justificatif de paiement ? : Oui / Non

- Adhésion club : Plongée scaphandre ^(2,3) ...125 € ⁽⁶⁾	→	<input type="text"/>
Apnée / Hockey.....85 € ⁽⁶⁾	→	<input type="text"/>
- Formations : N1.....130 €	→	<input type="text"/>
N2, N3.....250 €	→	<input type="text"/>
- Licence FFESSM ⁽⁴⁾39 €	→	<input type="text"/>
- Option Assurance complémentaire FFESSM (obligatoire pour les sections apnée et hockey) ⁽⁵⁾	→	<input type="text"/>
Loisir 1 : 20,10 € / Loisir 2 : 31,15 € / Loisir 3 : 54,30 € / Piscine : 11,60 € Loisir 1 Top : 39,20 € / Loisir 2 Top : 50,25 € / Loisir 3 Top : 83,00 €		<input type="text"/>
- Réduction < à 18 ans..... - 15 €	→	<input type="text"/>
Total	→	<input type="text"/>

Autorisation parentale pour les mineurs :

Je soussigné(e) autorise mon fils, ma fille à pratiquer la plongée sous-marine au K.A.S

Date :

Signature :

Date et signature obligatoires.

(pour les mineurs, signature parent et enfant)

Je soussigné(e) confirme avoir pris connaissance du règlement intérieur du K.A.S⁽⁷⁾.

Date :

Signature :

1-Certificat médical obligatoire, obligation d'utiliser l'imprimé fourni si formation prévue en cours de saison. Pour la section apnée : certificat délivré par un médecin du sport ou médecin fédéral. **Attention de bien conserver l'exemplaire original et ne fournir qu'une photocopie.**

2-Permet de profiter du matériel du club dans les conditions définies par le règlement intérieur.

3-L'inscription à la section bouteille permet de participer à la section apnée sous condition d'une assurance complémentaire mais pas l'inverse. Remarque pour les sorties apnée en mer : le moniteur est seul juge pour autoriser un membre à y participer ou pas.

4-Obligatoire pour tous les adhérents et toutes personnes voulant plonger avec le club (sauf si déjà prise dans un autre club FFESSM pour la saison en cours).

5-Demandez aux responsables pour plus d'informations ou consulter le site de la FFESSM.

6-Adhésion à l'association et cotisation annuelle. 7- consultable en ligne sur le blog du club ou au local du bel air. 8-Possibilités de régler en plusieurs fois.